

Jean-Baptiste André Godin à Frédéric Loquay, 8 décembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 1 p. (478r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Frédéric Loquay, 8 décembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50858>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 décembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Loquay, Frédéric](#)

Lieu de destination 7, rue des Bouchers, Angoulême (Charente)

Scripteur / Scriptorice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméLoquay a informé Godin le 6 décembre qu'il demande 300 F d'appointements et 100 F de frais de déplacement. Godin accepte de le faire entrer dans la Société du Familistère.

NotesLieu de destination : cette rue d'Angoulême a disparu ou n'existe plus sous le nom de rue des Bouchers.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guin. 8 décembre 89

Monsieur Leguay,

J'ai reçu votre lettre
du 6^e par laquelle vous
me demandez trois cents
francs d'appointements
pour moi et cent
francs pour vos frais
de déplacement.

J'ai l'espoir que les
services que vous rendrez
pourront permettre à la
M^e. de vous accorder les

chiffres ci-dessus.

Par conséquent, je
vous autorise à venir
prendre vos fonctions
à l'établissement de
l'association.

Veuillez donc me
faire connaître quand
vous comptez arriver
ici. 4

Avec je vous prie,
Monsieur, mes civilités
parfaites.

Guédon